

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JANVIER 2013

◇ Convocation du 28 décembre 2012 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil treize, le vendredi quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Étaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, M Jean-Paul LERAY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, MM Nicolas BODINEAU, Richard HENNET, Gérard POISSON

Absent excusé : M Philippe LEROY

Procuration : Philippe LEROY donne procuration à Vincent ALLARD

✍ Lionel TRIVIERE a été désigné secrétaire de séance.

PV DE LA REUNION DU 7 DECEMBRE 2012

Le compte rendu est approuvé

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

1 – Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide le devis suivant :

METRO (Nantes) : acquisition d'un robot professionnel pour le restaurant scolaire pour 1 295,00 € HT.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2013 (budget général).

Délibération n°1-2013 votée à l'unanimité

2 – Emprunt Crédit Agricole LT020004 – Transfert du capital restant dû du budget assainissement vers le budget communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les spécificités de l'emprunt n°LT020004/01T contracté en janvier 2002 pour une durée de 20 ans auprès du Crédit Agricole via sa filiale la Banque de Financement et de Trésorerie.

Cet emprunt était réparti sur les budgets commune et assainissement à hauteur de 97,27 % pour le budget commune et 2,73 % pour le budget assainissement.

En vue de simplifier les écritures comptables et après avis du trésorier, il est proposé au Conseil Municipal de transférer à compter du 1^{er} janvier 2013 l'intégralité du capital restant dû du budget assainissement vers le budget communal.

Le capital restant dû au 31 décembre 2012 se décomposait ainsi :

- Budget commune : 381 985,18 €
- Budget assainissement : 6 574,82 €

Soit un capital restant dû au total s'élevant à 388 560 €.

Le Conseil Municipal accepte le transfert du capital restant dû sur cet emprunt vers le budget général, soit 6 574,82 €.

Délibération n°2-2013 votée à l'unanimité

3 – Adhésion au groupement de commande des plans de désherbage et d'inventaires zones humides

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac qui propose de procéder à une consultation pour la réalisation des plans de désherbage et d'inventaires zones humides des communes concernées.

Considérant les obligations pour chaque commune, afin de mutualiser les procédures de marchés publics et de bénéficier d'économies d'échelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer un groupement de commande avec les communes qui le souhaitent à l'échelle du Syndicat de l'Isac,

conformément aux dispositions prévues à l'article 8 du Code des Marchés Publics, pour le recrutement d'un bureau d'études en charge de la réalisation de plans de désherbages communaux. Une convention constitutive du groupement sera rédigée et signée par l'ensemble des membres du groupement. Celle-ci prévoira notamment la désignation du coordonnateur du groupement.

Monsieur le Maire propose que le Syndicat de l'Isac soit nommé coordonnateur.

La commune sera concernée pour la réalisation du plan de désherbage dès février 2013 et pour l'inventaire des zones humides en 2015.

Le Conseil Municipal :

- décide de constituer un groupement de commande avec les communes intéressées du territoire du Syndicat de l'Isac pour le recrutement d'un bureau d'études en charge de la réalisation du plan de désherbage,
- nomme le Syndicat de l'Isac comme coordonnateur du groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération n°3-2013 votée à l'unanimité

URBANISME

Droit de Prémption Urbain

Demandeur	Adresse	Parcelles
Maître Ruaud - Blain	4, route de l'Océan	M 706p et 707p

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de prémption sur ces parcelles.

INFORMATIONS IMPORTANTES DES COMMISSIONS ET AUTRES ORGANISMES

Communication du vœu du Conseil Général concernant les violences à Notre Dame des Landes

Après lecture du vœu du Conseil Général concernant les violences à Notre Dame des Landes, le Conseil Municipal émet un projet de vœu en réponse à celui du Conseil Général. Il mandate Monsieur le Maire pour partager cette démarche avec d'autres collectivités voisines préoccupées par ce dossier, en vue de présenter une réponse collective au Président du Conseil Général.

Délibération n°4-2013 votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

Samedi 12 janvier 2013 - 10h	<i>Inauguration chaudière et vœux</i>
Vendredi 1 ^{er} février 2013 - 19h30	<i>Conseil Municipal</i>

⌚ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 11/01/2013